



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAUREATS PROFESSIONNELS

SUJET D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE DE LA SESSION DE JUIN 2007

À LIRE AUX CANDIDATS EN DÉBUT D'ÉPREUVE

Sujet 2 - Sujet de géographie

Document 5 : L'Union Européenne en 2007 (page 6/6)

Dans la légende, remplacer :

« Pays en attente dont l'adhésion est prévue pour 2007 »

par :

« Roumanie et Bulgarie, pays ayant adhéré à l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2007 »

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SÉRÉN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

- U 52 -

Sujet 2

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCÉRÉN

LES EFFETS DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Document 1 : Une compagnie irlandaise remplace son personnel

Document 2 : L'Irlande et la Lettonie en 2005

Document 3 : Les travailleurs étrangers dans la population active des pays de l'Union européenne

Document 4 : Le principe de libre circulation de la main-d'œuvre

Document 5 : L'Union européenne en 2007

QUESTIONS

Question 1 (Document 1)

2 points

Quelles conséquences de l'élargissement de l'Union européenne ce document illustre-t-il ?

Question 2 (Documents 1 et 2)

3 points

Expliquez, à partir du document n° 2, les remplacements de salariés présentés dans le document n°1.

Quelles sont les conséquences de cette mobilité pour les travailleurs irlandais et pour les travailleurs lettons ?

Question 3 (Documents 3 et 4)

2 points

Précisez à quoi correspondent les trois types de travailleurs étrangers distingués dans le diagramme.

En quoi les situations de l'Irlande et de la France diffèrent-elles ? Pourquoi ?

Question 4 (Document 4)

2 points

Comment les États membres réglementent-ils la circulation des travailleurs dans l'Union Européenne ?

Question 5 (Document 5)

3 points

Quels sont les grands contrastes géographiques de richesse que cette carte de l'Union européenne permet de dégager ?

Question 6

8 points

À partir de vos connaissances, en vous appuyant sur les documents et les réponses aux questions, vous rédigerez un texte organisé sur le sujet suivant :

« Les effets de l'élargissement de l'Union européenne ».

Vous pourrez, par exemple, organiser votre réponse à partir du plan suivant :

- des contrastes géographiques importants entre États membres,
- douze nouveaux membres en situation de rattrapage,
- les mobilités internes de travailleurs.

Document 1 : Une compagnie irlandaise remplace son personnel

« La compagnie Irish Ferries a décidé de faire appel à des équipages étrangers, moins coûteux. Les anciens employés sont priés de passer le relais aux nouveaux ».

En décembre dernier, après trois semaines de conflit, les syndicats et la compagnie *Irish Ferries* ont conclu un accord sous l'égide de la Commission des relations du travail. Sur les 543 membres d'équipage du *Ulysses*, 495 ont choisi le départ volontaire, sur la base d'une indemnité de huit semaines de salaire par année d'ancienneté. Pour assurer le passage de témoin, nouveaux et anciens membres d'équipage – 82 et 81 personnes, respectivement – se trouvent à bord pour cette traversée. (...)

« Nous sommes vraiment désolés pour l'équipage irlandais. Ce n'est agréable ni pour eux, ni pour nous de travailler ensemble », avoue Radslaw Bielewics, responsable du bar. Ce jeune Polonais de 31 ans est originaire de Gdansk (...) il a été serveur pendant six ans dans une compagnie de croisières américaine, pour un salaire mensuel de 41 euros. L'accord signé prévoit que les nouveaux venus percevront au moins le salaire minimum irlandais (7,62 euros de l'heure). *« Je ne le croirai que lorsque l'argent sera sur mon compte »,* commente Inese Kosevhjh, 27 ans, qui vient de Riga, en Lettonie. Après une formation de quatre semaines sur l'*Ulysses*, la jeune femme sera affectée à la réception, aux termes d'un contrat alternant deux mois de travail et un mois de congé. Comme son mari travaille également à l'étranger, c'est la *« baby-sitter »*, comme elle l'appelle, qui s'occupe la plupart du temps de leurs deux enfants, restés à Riga.

Les deux-tiers des nouveaux embauchés sont lettons, les autres sont estoniens, lituaniens ou encore polonais, comme Adam Paczoska et Krzysztof Gadomski, tous deux responsables de la logistique. *« Au début, l'ambiance n'était pas très bonne, se souvient Adam Paczoska. Je m'apprêtais à rentrer chez moi ».* *« Certains membres de l'équipage irlandais sont aimables, d'autres en ont ras le bol, ajoute son compatriote. Mais, vous savez, nos salaires ne sont pas si élevés qu'on le croit par rapport au niveau de vie en Pologne. Dans notre pays, il y a beaucoup de chômage, mais tout coûte très cher maintenant ».*

Rosita Bland, *The Irish Times*

dans *Courrier International*, n° 798, février 2006.

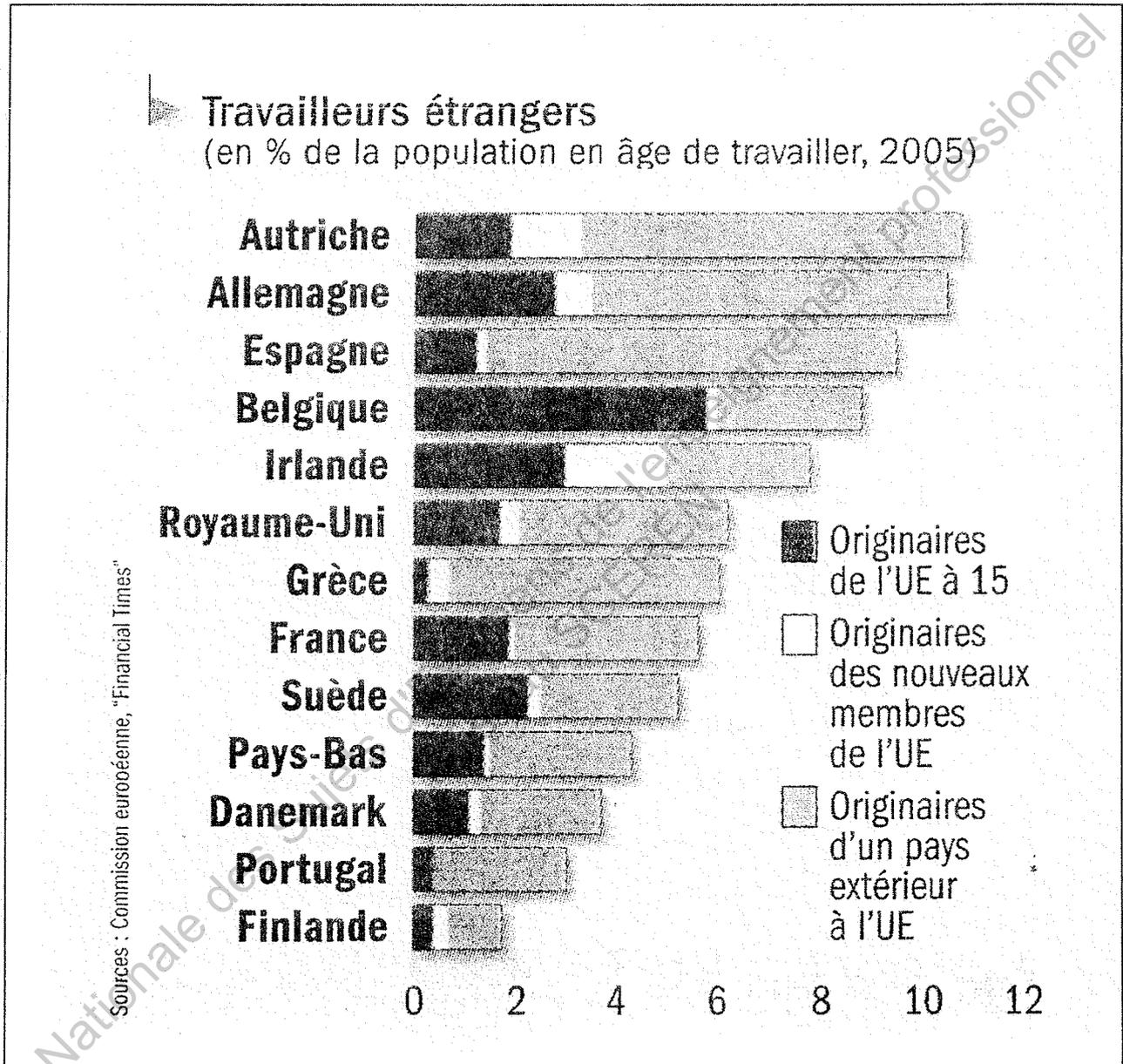
Document 2 : L'Irlande et la Lettonie en 2005

	République d'Irlande	Lettonie
Population	4 100 000 habitants	2 300 000 habitants
Superficie	70 273 km ²	64 600 km ²
Date d'indépendance	1923	1990
Date d'entrée dans l'Union	1973	2004
Capitale	Dublin 1 000 000 d'habitants	Riga 750 000 habitants
Produit Intérieur Brut	160 milliards d'euros	12 milliards d'euros
PIB par habitant	22 200 euros	3 600 euros
Taux annuel de croissance	5,1 %	10 %
Taux de chômage*	4,3 %	9,1%
Monnaie	euro	lats

* en % de la population active.

Sources : Eurostat & *Clés pour l'Europe*. Milan- CNDP 2006.

Document 3 : Les travailleurs étrangers dans la population active des pays de l'Union européenne



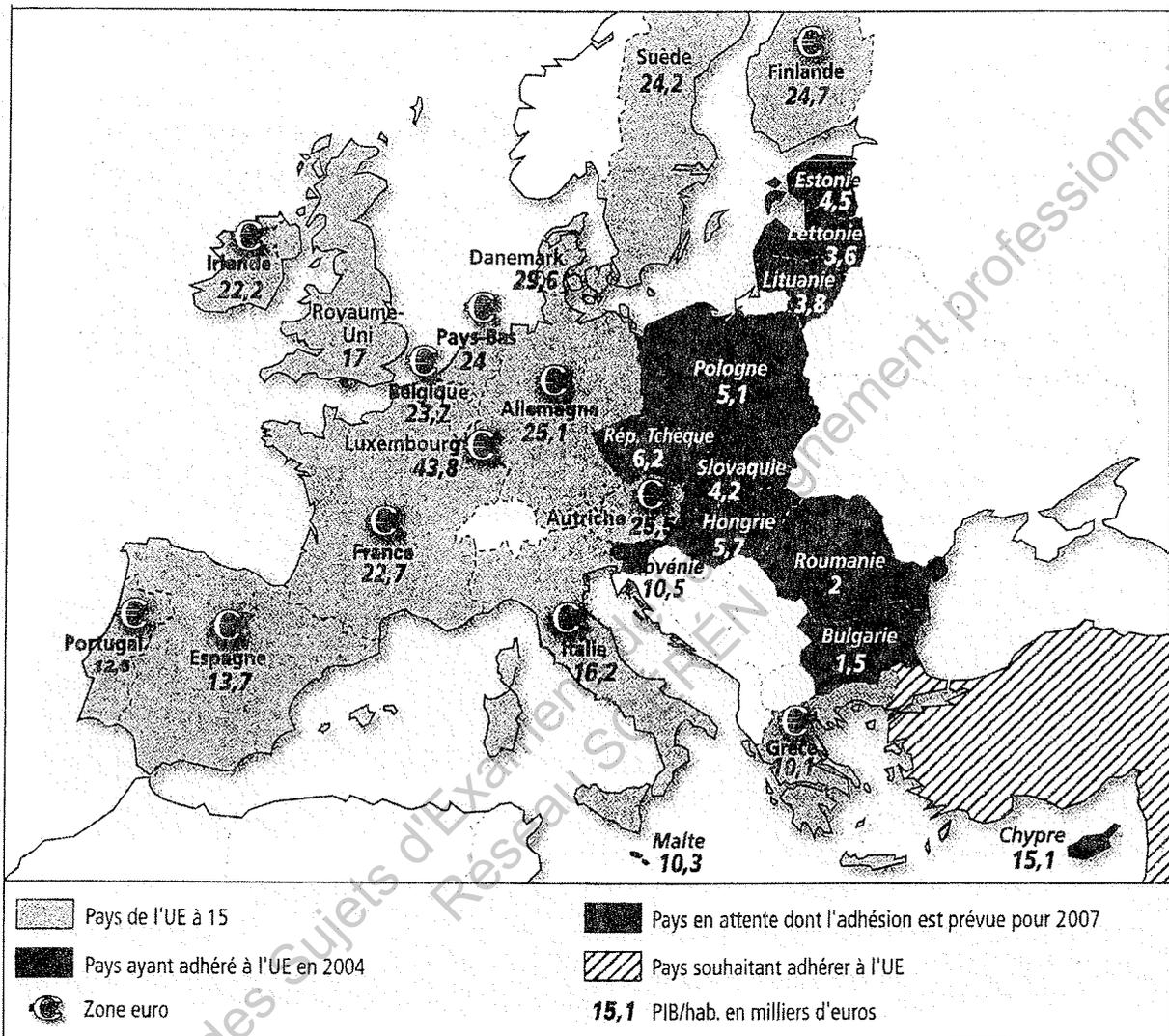
Courrier International, n° 798, février 2006.

Document 4 : Le principe de libre circulation de la main-d'œuvre

Le principe de la libre circulation de la main-d'œuvre aurait dû s'appliquer aux nouveaux États membres, mais un régime dérogatoire a été mis en place lors de l'élargissement de 2004. L'accès des ressortissants des nouveaux États membres au marché du travail des anciens est donc soumis à des autorisations ou quotas pendant sept ans (à l'exception des travailleurs indépendants). Trois pays, la Grande-Bretagne, l'Irlande et la Suède ont choisi d'ouvrir totalement leur marché du travail dès le 1^{er} mai 2004. Espagne, Portugal, Finlande et Grèce ont levé toutes les restrictions transitoires au 1^{er} mai 2006. Seules l'Autriche et l'Allemagne maintiennent leurs barrières en l'état, au moins jusqu'en 2009. Tous les autres ont choisi l'assouplissement selon leurs besoins. Ainsi la France vient d'ouvrir soixante et un métiers couvrant sept secteurs économiques qui connaissent des difficultés de recrutement. L'ouverture totale sera inéluctable en 2011.

Jean-François Drevet, « Une Europe en crise ? »,
dans *La Documentation photographique*, n° 8052, 2006.

Document 5 : L'Union européenne en 2007



J.F. Malterre & C. Pradeau, *L'Europe en fiches*, 5^e édition, Bréal, 2005.